



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 novembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 29
Excusés : 7
Non excusés : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT QUATRE NOVEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 18 novembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. JACQUOT - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme PERRIER - M. FOUBERT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - M. LARGIER - M. RIBOLLA . M. NOVAIS.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. NZIMBU - M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

Mme PERRIER	à	M. GHOZELANE
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA
Mme TCHOULA NJIA	à	Mme SHORT FERJULE
Mme TOUPANCE	à	Mme HEUCLIN
M. LARGIER	à	M. DUMONT
M. RIBOLLA	à	M. TASD'HOMME

SECRETAIRE DE SEANCE : Sofiane GHOZELANE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

N°2025_11_24-16

Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables

Objet: Déclassement d'un local au 4 avenue Louis Granet pour Centre de santé

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT que la ville est propriétaire d'un local, au sis 4 avenue Louis Granet, pour partie sur la parcelle cadastrale AR 424 ; et que ce dernier d'environ 80 m² au rez-de-chaussée, fait partie du complexe sportif « Boisramé » (annexe 1),

CONSIDERANT que ce local était occupé et géré par un service de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée-de-la-Marne pour un centre médico-sportif jusqu'en janvier 2023,

CONSIDERANT que depuis cette date le local n'est plus ouvert à l'usage du public et est de fait considéré comme désaffecté de manière effective,

CONSIDERANT que la commune souhaite procéder à la mise à disposition dudit local pour un projet d'intérêt général, participant à la dynamisation de ce secteur de la commune,

CONSIDERANT que la désertification médicale sur la ville de Pontault-Combault est un enjeu majeur et qu'il est donc important de pouvoir faciliter et favoriser l'implantation d'une offre de soin au plus près des habitants,

CONSIDERANT qu'une proposition a été faite par la fondation Cognacq-Jay, service d'intérêt général prenant soin des personnes en difficulté, en vue d'y implanter un centre de santé,

CONSIDERANT qu'avant de mettre à disposition le rez-de-chaussée du local pour ce projet, la ville doit au préalable procéder au déclassement du bien pour le transférer dans le domaine privé de la commune,

CONSIDERANT qu'une convention d'occupation sera signée pour encadrer l'installation du centre,

CONSIDERANT que l'ensemble des autorisations nécessaires liées aux Codes de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, de la santé ou de l'environnement devront être respectées,

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 13 novembre 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

PREND ACTE de la désaffectation de fait du rez-de-chaussée du local sis 4 avenue Louis Granet, puisque fermé à l'usage du public depuis janvier 2023.

APPROUVE le déclassement du domaine public, d'un local communal d'une surface d'environ 80 m² au rez-de-chaussée du local sis 4 avenue Louis Granet, pour partie sur la parcelle AR 424, afin de l'inclure dans le domaine privé de la commune.

AUTORISE le maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251127-2025_11_24_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2025

Publication : 28/11/2025



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 27 novembre 2025

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault